

## 4.4 Durée et conditions de travail

Depuis 1950, la **durée du travail** a baissé dans tous les pays développés. Entre 1950 et 2011, elle a décliné de 26 % en France. Plusieurs facteurs ont contribué à cette baisse : la salarisation des économies tout d'abord, la diminution de la **durée collective hebdomadaire du travail** et l'augmentation du nombre de jours de congés ensuite, le développement du travail à temps partiel enfin.

En 2011, le recours au **temps partiel** en France (18 %) est proche de la moyenne de l'UE 27. Il se situe cependant très en-deçà de celui observé dans plusieurs pays où il dépasse le quart des personnes en emploi. En France comme ailleurs en Europe, le travail à temps partiel est majoritairement féminin. Il concerne 30 % des femmes en 2011, contre 25 % il y a une vingtaine d'années, et 7 % des hommes. C'est dans le secteur tertiaire qu'il est le plus largement diffusé et concerne surtout des personnes peu qualifiées. Dans une forte proportion, ce temps partiel est subi et correspond à un **sous-emploi**. Certains salariés compensent la durée du travail de leur emploi principal qu'ils jugent insuffisante en occupant un ou plusieurs autres emplois. Les emplois à temps partiel sont plus répandus dans les **microentreprises** que dans les entreprises de dix salariés ou plus.

Par rapport à la norme sociale implicite, certaines personnes ont des horaires de travail atypiques, de façon régulière ou occasionnelle. Le travail du samedi concerne presque

une personne en emploi sur deux. Les employés travaillent en forte proportion le samedi, en particulier dans le commerce de détail ou l'artisanat commercial. Les cadres déclarent plus souvent que la moyenne travailler le soir. Les ouvriers sont particulièrement concernés par le travail de nuit. En 2011, 16 % des salariés, soit 3,6 millions de personnes, travaillent la nuit habituellement ou occasionnellement. La proportion de salariés travaillant la nuit a augmenté de façon modérée mais continue de 1990 à 2003, puis s'est stabilisée depuis. Sur la même période, le nombre de femmes travaillant la nuit a doublé. Le travail de nuit est plus fréquent dans le secteur public et dans le secteur des services qui regroupent les trois quarts des salariés travaillant la nuit. Les hommes ont plus souvent que les femmes des horaires atypiques, notamment parce qu'ils sont plus nombreux parmi les ouvriers et les cadres.

En 2011, 6,5 millions de salariés travaillent le dimanche (dont 3 millions de manière habituelle), soit 29 % des personnes en emploi contre 20 % en 1990. Travailler le dimanche va souvent de pair avec le travail du samedi et des horaires tardifs ou variables. Plus des deux tiers des salariés qui travaillent habituellement le dimanche exercent une profession dans les domaines de la sécurité des personnes et des biens, de la continuité de la vie sociale et de la permanence des soins. Une grande partie de ces activités relève du secteur public. ■

### Définitions

**Durée collective hebdomadaire du travail** : elle mesure l'horaire collectif de travail, commun à un groupe de salariés tel qu'il est affiché sur leur lieu de travail. Mesurée par enquête auprès des entreprises, elle ne s'applique qu'aux salariés à temps complet, la durée du travail des salariés à temps partiel étant fixée par le contrat de travail.

**Temps partiel** : temps de travail inférieur à la durée légale du travail ou à la durée conventionnelle si celle-ci est inférieure. Il doit obligatoirement faire l'objet d'un contrat de travail écrit. Le travail à temps partiel peut-être mis en place sur l'initiative de l'employeur ou du salarié.

**Durée annuelle du travail des salariés, durée du travail, microentreprise, sous-emploi** : voir rubrique « définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « En 2011, 29 % des salariés ont travaillé le dimanche de manière habituelle ou occasionnelle », *Dares Analyses* n° 075, Dares, octobre 2012.
- « Dans l'UE27, 8,5 millions de travailleurs à temps partiel auraient souhaité travailler plus d'heures », *Communiqué de presse* n° 61, Eurostat, avril 2012.
- « Activité et conditions d'emploi de la main d'œuvre au 4<sup>e</sup> trimestre 2011 », *Dares Analyses* n° 027, Dares, mars 2012.
- « Les heures supplémentaires au 4<sup>e</sup> trimestre 2011 », *Dares Analyses* n° 028, Dares, mars 2012.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr), rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

## Horaires atypiques habituels et occasionnels des salariés en 2011

en %

	Travail occasionnel ou habituel					Horaires de travail irréguliers	
	au domicile	le soir <sup>1</sup>	la nuit <sup>2</sup>	le samedi	le dimanche	Alternés	Variables
<b>Catégorie socioprofessionnelle</b>							
Cadres et prof. intellect. sup	43	49	14	48	32	1	26
Professions intermédiaires	19	36	15	47	30	5	23
Employés	9	26	13	53	33	6	26
Ouvriers	2	29	20	43	19	15	17
<b>Durée du travail</b>							
Temps complet	16	36	17	49	29	8	22
Temps partiel	14	24	7	45	26	3	27
<b>Ensemble</b>	<b>16</b>	<b>33</b>	<b>16</b>	<b>48</b>	<b>29</b>	<b>7</b>	<b>23</b>

1. Entre 20 heures et minuit. 2. Entre minuit et 5 heures.

Note : ces données sur le travail de nuit, le samedi, etc, sont supérieures à celles usuellement publiées car la proportion de salariés concernés ici comprend ceux qui ont habituellement des horaires de travail atypiques plus ceux qui ont occasionnellement connu ces situations.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus (âge au 31 décembre).

Source : Insee, enquêtes Emploi.

## Temps partiel selon le sexe en 2011

en %

	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Actifs occupés (en milliers)</b>	<b>13 538</b>	<b>12 240</b>	<b>25 778</b>
Actifs à temps complet	93,1	69,9	82,1
Actifs à temps partiel <sup>1</sup>	6,9	30,1	17,9
dont : moins de 15 heures	1,1	4,4	2,6
de 15 à 29 heures	3,6	15,8	9,4
30 heures ou plus	1,6	8,9	5,1
non renseigné	0,6	1,0	0,8

1. Y compris les personnes n'ayant pas déclaré d'horaires habituels.

Note : taux calculés par rapport à l'ensemble des actifs occupés.

Lecture : en moyenne en 2011, 15,8 % des femmes ayant un emploi travaillent à temps partiel entre 15 et 29 heures par semaine.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus (âge courant).

Source : Insee, enquêtes Emploi.

## Le travail du dimanche en 2011

en %

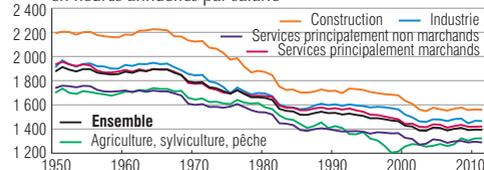
	Salariés travaillant le dimanche		
	habituel-lement	occasion-nellement	jamais
Hommes	11,7	17,9	70,5
Femmes	14,8	13,1	72,1
Diplôme			
Supérieur au bac	9,9	22,7	67,4
Baccalauréat ou équivalent	14,0	15,5	70,5
CAP, BEP	14,9	13,4	71,7
Brevet des collèges, aucun diplôme	13,0	11,7	75,2
Employeur			
État et collectivités locales	10,8	13,6	75,5
Autre	21,6	22,0	56,4
<b>Effectif salariés (en milliers)</b>	<b>3 012,0</b>	<b>3 528,0</b>	<b>16 236,0</b>

Champ : France métropolitaine, actifs occupés au sens du BIT.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs DARES.

## Durée annuelle du travail des salariés par branche entre 1950 et 2011

en heures annuelles par salarié



Note : le poste « Services principalement non marchands » correspond au regroupement des items « Administration publique », « Enseignement », « Santé humaine et action sociale ».

Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

## Heures supplémentaires déclarées par salarié

en nombre moyen d'heures par trimestre



Note : les évolutions du nombre d'heures supplémentaires déclarées à compter du 4<sup>e</sup> trimestre 2007 reflètent pour partie une modification des comportements déclaratifs des entreprises à l'enquête, à la suite de l'entrée en vigueur des mesures incitatives de la loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (Tepa) d'août 2007.

Champ : salariés à temps complet dans des entreprises de dix salariés ou plus des secteurs concurrentiels en France métropolitaine.

Source : Dares, enquêtes Acemo.

## Durée du travail hebdomadaire et temps partiel dans l'Union européenne en 2011

	Durée hebdomadaire en heures <sup>1</sup>		Travailleurs à temps partiel en % de l'emploi total		
	Non salariés	Salariés	Hommes	Femmes	Ensemble
Allemagne	50,6	40,7	10,3	45,7	26,6
Autriche	54,9	41,8	8,9	44,0	25,2
Belgique	55,7	39,2	9,8	43,4	25,1
Bulgarie	44,5	40,9	2,2	2,6	2,4
Chypre	48,1	41,1	7,5	13,0	10,0
Danemark	48,9	37,7	15,3	37,6	25,9
Espagne	48,5	40,3	6,0	23,5	13,8
Estonie	43,1	40,6	5,6	15,4	10,6
Finlande	48,1	39,1	10,6	19,6	14,9
<b>France</b>	<b>52,7</b>	<b>39,5</b>	<b>6,9</b>	<b>30,1</b>	<b>17,9</b>
Grèce	49,6	40,4	4,5	10,2	6,8
Hongrie	42,5	40,4	4,7	9,2	6,8
Irlande	48,0	38,4	12,8	35,6	23,5
Italie	45,1	38,8	5,9	29,3	15,5
Lettonie	43,3	40,3	7,5	10,8	9,2
Lituanie	41,1	39,6	6,9	10,5	8,7
Luxembourg	49,6	39,8	4,8	36,1	18,4
Malte	46,3	40,7	6,7	25,7	13,2
Pays-Bas	49,6	39,0	25,4	76,7	49,1
Pologne	46,7	40,9	5,5	11,1	8,0
Portugal <sup>2</sup>	49,3	41,1	10,7	16,3	13,3
Rép. tchèque	47,9	41,0	2,5	9,4	5,5
Roumanie	40,2	41,0	9,6	11,5	10,5
Royaume-Uni	46,3	42,2	12,7	43,1	26,8
Slovaquie	45,5	40,8	2,8	5,9	4,1
Slovénie	46,3	41,0	7,9	13,3	10,4
Suède	48,5	39,9	13,7	39,6	26,0
<b>UE à 27</b>	<b>47,8</b>	<b>40,4</b>	<b>9,0</b>	<b>32,1</b>	<b>19,5</b>

1. Personnes travaillant à temps complet. 2. Rupture de série.

Champ : population de 15 ans ou plus.

Source : Eurostat, EU-LFS.